

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES DOMOTIQUES SOMFY

VALABLES POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Date d'entrée en vigueur : 1er septembre 2016

Préambule

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre SOMFY SAS, Société par actions simplifiées, au capital de 20 000 000 d'euros, inscrite au registre du Commerce d'Annecy sous le n°303 970 230, dont le siège social est situé au 50, Avenue du Nouveau Monde 74300 CLUSES (désignée ci-après « SOMFY ») et l'« Utilisateur » défini ci-après.

En cas d'acceptation par l'Utilisateur, les présentes conditions générales deviennent le Contrat entre SOMFY et l'Utilisateur (« ci-après dénommé le « Contrat »).

Article 1 – Définitions

DOCUMENTATION COMMERCIALE : documents contractuels portés à la connaissance de l'Utilisateur contenant les conditions particulières propres à l'usage de chaque produit Somfy (conditions techniques particulières et description détaillée des services proposés par SOMFY et le cas échéant, des conditions tarifaires des services). Cette documentation complète les présentes conditions générales et elle est disponible sur le site Internet www.somfy.fr

DOMOTIQUE : la domotique est l'ensemble des technologies de l'électronique, de l'information et des télécommunications du bâtiment. Les solutions de domotique de SOMFY contribuent au confort (exemple : automatisation, centralisation des commandes et programmation des équipements), à la sécurité (exemple : alarmes) ou à la réalisation d'économies d'énergie (exemple : programmation horaire du chauffage ou objets connectés).

EQUIPEMENTS DOMOTIQUES : ensemble des équipements compatibles proposés par Somfy (ex : motorisations et automatismes pour volets, stores, alarmes, portails, portes de garage...) ou par des tiers professionnels (ex : capteurs, chaudières, dispositifs d'éclairage, serrure, caméra...) permettant d'utiliser les Services domotiques Somfy.

SERVICES OU SOLUTIONS DOMOTIQUES SOMFY : services fournis par SOMFY qui consistent à proposer des solutions de pilotage à l'Équipement Domotique lui-même et de contrôle d'Équipements Domotiques ou objet(s) connecté(s), au moyen d'une connexion Internet, grâce à un Boîtier Domotique installé et configuré sur les lieux de l'habitat de l'Utilisateur.

IDENTIFIANTS DE CONNEXION : termes qui désignent les codes d'accès personnels permettant à l'Utilisateur de s'identifier et d'accéder aux Services Domotiques Somfy.

INTERNET : réseau mondial d'échange de données informatiques utilisant des réseaux de communications électroniques, accessible pour toute personne, pourvue de l'équipement informatique adéquat.

MODEM ADSL/BOX INTERNET : équipement terminal permettant d'accéder à Internet. Cet équipement est fourni aux Utilisateurs par une tierce personne au présent Contrat, dans le cadre d'un abonnement au service d'accès Internet.

SERVICE D'ACCÈS INTERNET : c'est un service qui est fourni par des tiers opérateurs (Fournisseurs d'Accès à Internet) et qui permet aux Utilisateurs d'accéder au réseau Internet.

ADMINISTRATEUR : l'utilisateur qui souscrit aux Services ou Solutions Domotiques et qui peut les administrer et effectuer des modifications affectant les Utilisateurs (ex: accès, profil...).

UTILISATEUR : toute personne physique majeure ou mineure sous l'autorité d'une personne majeure, disposant de la capacité juridique, ou personne morale, résident en France métropolitaine, qui utilise les Services Domotiques Somfy, à titre privé, dans le cadre de son habitat, ou bien à titre professionnel (titulaire d'un numéro de SIREN), en tant qu'Utilisateur final, au sein de petits bâtiments commerciaux qui sont conformes aux contraintes d'utilisation définies par Somfy.

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Services ont pour objet de définir les modalités et conditions générales auxquelles, SOMFY fournit à l'Utilisateur les Services Domotiques Somfy.

Article 3 – Description des Services Domotiques Somfy

Les services fournis dans le cadre des présentes conditions générales de services permettent à l'Utilisateur de piloter et de programmer des Équipements Domotiques via des technologies de télécommunications. Pour connaître la description détaillée de chaque service et options proposées (par exemple, options d'information par SMS et courriels), l'Utilisateur doit se reporter aux conditions particulières propres à chaque produit Somfy et le cas échéant, à la Documentation Commerciale applicable.

Article 4 – Conditions techniques

L'accès aux Services Domotiques Somfy est ouvert sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

4-a) Des Équipements Domotiques compatibles

Les Équipements Domotiques associés aux Services Somfy doivent comprendre :

- un protocole de communication compatible (protocoles Radio Technologie Somfy ou io-homecontrol®)
- ou un autre protocole qui présenterait effectivement la compatibilité avec l'offre de Services Domotiques Somfy.

Les Équipements Domotiques doivent être installés et utilisés conformément à la notice d'installation remise à l'Utilisateur lors de l'achat de ces produits. En cas de dysfonctionnement des Équipements Domotiques, l'Utilisateur devra se référer aux conditions générales de vente et de garantie octroyées lors de l'achat de ces produits.

4-b) Raccordement des Équipements Domotiques à des équipements de télécommunication compatibles

L'Utilisateur doit posséder des Équipements Domotiques raccordés à des équipements de télécommunication qui sont les suivants :

* Équipements de télécommunication par Internet

L'Utilisateur doit disposer des équipements suivants :

- un Modem ADSL ou une Box Internet compatible
Pour consulter la liste des Modems ADSL ou box Internet compatibles, l'Utilisateur peut se référer à la liste disponible sur le site internet www.somfy.fr ou demander conseil auprès de son vendeur. Le paramétrage de la box/modem ADSL est fait sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur, SOMFY ne saurait être tenu responsable d'un mauvais paramétrage.

- un accès à un service d'accès à Internet

Pour accéder aux Services Domotiques Somfy, les Équipements Domotiques doivent être reliés à une Box Internet ou un Modem ADSL relié à Internet en permanence.

L'accès aux Services Domotiques Somfy est subordonné à la localisation de l'Utilisateur dans une zone géographique permettant le raccordement internet par la ligne téléphonique ou par fibre optique, et à la souscription d'un abonnement Internet.

SOMFY met en garde l'Utilisateur concernant les éventuelles coupures de courant électrique qui peuvent entraîner une diminution partielle ou totale de certaines fonctionnalités du produit étroitement liées à l'alimentation électrique (voir notice produit). Il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures de prévention adéquates.

* Si le pilotage par téléphone est disponible : accès à un service téléphonique (voir la Documentation Commerciale applicable).

L'Utilisateur doit disposer d'un abonnement au service téléphonique d'un opérateur téléphonique et maintenir en service la ligne téléphonique lors de la durée de vie des Services Domotiques Somfy.

* Si l'équipement fonctionne par Bluetooth, un terminal compatible (voir documentation commerciale applicable).

Attention : SOMFY ne saurait garantir le parfait fonctionnement des Services Domotiques Somfy qui peut être fortement limité en raison de la technique utilisée par le système de télécommunication lui-même.

4-c) Des équipements techniques et informatiques compatibles

Il appartient à l'Administrateur de vérifier la compatibilité de la configuration de ses équipements techniques et informatiques (ex. logiciels, systèmes d'exploitation...) avec les Services Domotiques Somfy.

4-d) Une adresse e-mail valide

L'Utilisateur doit posséder une adresse e-mail valide pendant toute la durée des services. En cas de changement d'adresse e-mail, l'Utilisateur devra modifier sans délai l'adresse email renseigné dans « l'espace dédié au compte de l'Utilisateur ».

L'Utilisateur accepte de recevoir par courrier électronique des informations essentielles concernant la formation et l'exécution du Contrat telles que la confirmation de son adhésion aux services souhaités, les modalités d'accès aux Services Domotiques Somfy, incluant les Identifiants de connexion.

La délivrance d'un courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de SOMFY liées à la nature du réseau internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps. Sauf en cas de faute ou de négligence de la part de SOMFY, celle-ci ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un tel retard.

Article 5 – Modalités de souscription

Les modalités de souscription figurent dans la Documentation Commerciale applicable et/ou les notices des produits «(les notices des produits Somfy se trouvent dans l'espace «support» du site internet www.somfy.fr).

Article 6 – Identifiants de connexion et accès aux services

6-a) Précautions

L'accès aux Services Domotiques Somfy est conditionné à la création et à la saisie d'Identifiants de connexion de l'Utilisateur. Ces identifiants sont personnels et confidentiels.

Pour des raisons de sécurité, SOMFY conseille à l'Utilisateur de modifier régulièrement son mot de passe et de prendre garde à ne pas le transmettre à des tiers, en dehors de la sphère privée. Toute autre utilisation est fortement déconseillée par SOMFY. Sauf faute prouvée de SOMFY, l'Administrateur est exclusivement responsable de l'utilisation qui en est faite, par tout autre Utilisateur.

SOMFY ne dispose pas des moyens techniques de vérifier l'identité des personnes qui utiliseront les Services Domotiques Somfy, via des smartphones ou tablettes tactiles, grâce aux Identifiants de connexion de l'Utilisateur.

En cas de perte, vol ou d'utilisation non-autorisée des moyens de communication de l'Utilisateur (smartphones, tablettes tactiles...) ou s'il existe un risque que les Identifiants de connexion soient utilisés frauduleusement, SOMFY recommande à l'Utilisateur de changer immédiatement ses Identifiants de connexion. Dans certaines situations, l'Utilisateur ou/et l'Administrateur doit informer Somfy pour obtenir les procédures applicables.

L'Utilisateur peut modifier lui-même ses Identifiants de connexion en suivant les instructions contenues dans les notices des Equipements Domotiques. En cas de difficulté, l'Utilisateur doit immédiatement contacter le service consommateurs de Somfy France (coordonnées à l'article 12 «Assistance/Contactez Somfy»). Le service consommateurs de Somfy France pourra assister l'Utilisateur pour modifier ses Identifiants de connexion ou informera l'utilisateur des procédures applicables.

6-b) Déménagement et/ou cession des Equipements Domotiques

Les Services Domotiques Somfy sont souscrits par l'Utilisateur à titre strictement personnel. Ils ne peuvent être revendus.

Si l'Utilisateur déménage et/ou souhaite céder ses Equipements Domotiques (ex : en cas de vente de maison), l'Utilisateur doit tout d'abord avertir le service consommateur de Somfy France (coordonnées à l'article 12 «Assistance/Contactez Somfy»).

Pour disposer de nouveaux Identifiants de connexion, le nouveau propriétaire devra faire une demande d'adhésion aux Services Domotiques Somfy par courriel au service consommateurs (coordonnées à l'article 12 «Assistance/Contactez Somfy»), en fournissant la copie de la preuve d'achat de l'Equipement Domotique et les coordonnées de l'ancien propriétaire. Le changement d'identifiant sera effectif, à compter de la réception du courriel de confirmation de SOMFY adressé au nouveau propriétaire.

En cas de déménagement, l'Utilisateur sera exclusivement responsable de la reconfiguration de l'ensemble des équipements informatiques, techniques, de télécommunication avec les Services Domotiques Somfy.

Article 7 – Usage des services

Sauf faute avérée de SOMFY, l'Utilisateur est seul responsable de l'usage abusif et/ou dommageable des Services Domotiques Somfy.

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services Domotiques Somfy « de manière raisonnable » et à des fins légales, dans le respect des droits et libertés individuelles de chaque personne (droit au respect de la vie privée par ex.) et de l'ordre public.

L'usage des Services Domotiques Somfy par l'Utilisateur à des fins commerciales est interdit.

Il appartient notamment à l'Administrateur de veiller personnellement aux précautions à prendre lors de toute utilisation de ces services par un mineur, par tout autre membre de son foyer (l'Utilisateur ou tout tiers autorisé par l'Administrateur doit veiller notamment au maintien de la confidentialité des Identifiants de connexion).

Article 8 – Opérations de maintenance ou évolutions techniques nécessaires à la qualité des services

A titre exceptionnel, pour des raisons de maintenance, de résolution de problèmes techniques ou pour des opérations destinées à améliorer la qualité de ses services,

SOMFY pourra suspendre momentanément l'accès à ces Services Domotiques. SOMFY s'engage à en informer l'Administrateur par courrier électronique.

En cas d'interruption des Services Domotiques Somfy, l'Utilisateur peut adresser ses questions et réclamations au service consommateurs de SOMFY France (coordonnées à l'article 12 « Assistance/Contactez Somfy »).

SOMFY est soucieuse d'améliorer en permanence la qualité des Services Domotiques Somfy. Pour cette raison, SOMFY peut être amené à effectuer des mises à jour des Services Domotiques Somfy. Ces mises à jour peuvent comporter des corrections de bugs, des améliorations de l'ergonomie de l'interface de pilotage ou des améliorations de fonctionnalités proposées. Ces mises à jour sont faites après information à l'utilisateur dans le respect de l'article 14 «Modifications du contrat».

Article 9 – Responsabilités

9-a) Responsabilité de l'Utilisateur

La procédure de souscription aux Services Domotiques Somfy est faite sous la responsabilité de l'Administrateur.

L'Administrateur est responsable de la bonne installation d'équipements compatibles et de la bonne utilisation des Services Domotiques Somfy. En particulier, l'Administrateur peut être amené à créer et définir des scénarios qui permettent d'envoyer automatiquement des ordres aux équipements (volets, stores par ex.), ou de générer des droits d'accès.

L'Utilisateur doit veiller à ce que chaque scénario ne mette pas en péril les produits manœuvrés et la sécurité des occupants et/ou des biens. Il appartient à l'Utilisateur de vérifier ou de faire vérifier la conformité de son installation et son usage par rapport aux normes et réglementations en vigueur.

Si l'Utilisateur décidait d'utiliser les Services domotique SOMFY dans le cadre d'une relation employeur/salarié (ex : aide ménagère, assistance maternelle...), cet usage se ferait sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur, dans le respect des dispositions du droit du travail applicables, notamment dans le respect des dispositions relatives à l'information des salariés concernés (dispositions du Code du travail). Il appartient à l'Utilisateur de se renseigner auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés des dispositions qu'il doit respecter à travers l'usage de ces services (site internet <http://www.cnil.fr>).

Les Equipements Domotiques envoient les informations via des équipements de télécommunication (ex : internet). Par conséquent, les Services Domotiques Somfy sont liés au bon fonctionnement de ces équipements et des réseaux de télécommunication.

SOMFY n'est pas responsable des éventuels aléas ou indisponibilités du service d'accès internet. Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer du bon fonctionnement du service d'accès internet.

Fonctionnalités «Service d'alerte par SMS et/ou notifications» : dans certaines offres de Services domotiques, SOMFY propose à l'Utilisateur un service d'alerte par SMS et/ou notifications. Il s'agit d'informations automatiques envoyées par le système domotique de l'Utilisateur sur le(s) numéro(s) de téléphone et e-mail fournis par celui-ci dans l'espace «Mon compte». Il s'agit d'un complément d'informations sur l'état des équipements qui ne peuvent être considérés légalement comme des systèmes de surveillance à distance.

Avant toute intervention de tiers (notamment des pompiers ou autres services publics), veuillez vérifier la matérialité et la concordance de l'information transmise. SOMFY ne saurait être tenu responsable pour tout défaut de fonctionnement de ce système d'information suite à un manque de vigilance de l'Utilisateur et/ou de non respect des règles et conseils d'utilisation de ce service.

9-b) Responsabilité de SOMFY

Somfy fournit les prestations de Services Domotiques Somfy dans le cadre d'une obligation de moyens. Somfy est responsable de la bonne exécution de ses obligations contractuelles dans le cadre du présent Contrat et des législations et normes en vigueur. Somfy ne saurait être tenue responsable des conséquences dommageables résultant des hypothèses suivantes :

- non respect des instructions d'installation, de mise en service (y compris le branchement et le paramétrage), de fonctionnement, d'utilisation et d'entretien des équipements domotiques connectés et/ou des Solutions Domotiques Somfy (ex : mauvais paramétrage des équipements informatiques, techniques, de télécommunication ou des mauvaises programmations de scénarios de fonctionnements des équipements connectés eux-mêmes),

- perturbations ou non fonctionnement de la connexion du réseau téléphonique, du réseau internet ou du réseau électrique de l'habitat,
- perturbations de l'environnement radio des équipements connectés (présence d'un écran radio résultant d'appareillages ou de contraintes électriques dans l'environnement de l'habitat) et/ou de la fonctionnalité bluetooth,
- d'une association des Services domotiques Somfy avec des équipements connectés inadaptés et/ou non conformes aux normes en vigueur,
- détournements des Services domotiques Somfy qui ne serait pas consécutifs à un défaut de sécurité des propres systèmes informatiques de Somfy,
- des accidents ou catastrophes naturelles affectant les services rendus par Somfy, les réseaux électriques, les réseaux de télécommunication (ex : surtension, foudre, tempête, inondation ou humidité, incendie...) et de tout événement de force majeure,
- et plus généralement perturbations ou interruptions qui ne seraient pas imputables aux Services Domotiques Somfy (perturbations du réseau électrique, écrans radio parasite...)

Compte tenu des divers aléas liés à la combinaison de plusieurs technologies mises en œuvre, Somfy avertit l'Utilisateur que les Solutions Domotiques Somfy nécessitent des précautions supplémentaires de la part de l'Utilisateur et des personnes occupant son habitat et/ou des tiers autorisés afin d'éviter de lourdes conséquences matérielles, immatérielles, et corporelles, pour les occupants de l'habitat de l'Utilisateur telles que cambriolage, incendie, inondation dans l'habitat.

Ces précautions supplémentaires consistent notamment à :

- la mise en test périodique, (mensuel à minima) sous étroite surveillance de l'Utilisateur, du bon fonctionnement des équipements connectés aux Services Domotiques Somfy et lors de l'ajout de chaque nouvel équipement.
- le paramétrage de scénarios ne présentant aucun risque pour les occupants de l'habitat, tenant compte de l'environnement de l'habitat et de toute situation spécifique relative à chaque occupant (ex : personnes à mobilité réduite, enfants en bas âge, présence d'animaux)
- la maintenance et à la vérification régulière des équipements connectés ou du paramétrage des services Somfy de pilotage à distance des équipements connectés par un professionnel de la domotique. Le Service Consommateurs de Somfy France est à votre disposition pour vous conseiller et vous mettre en relation avec des professionnels qualifiés (voir coordonnées ci-dessous).

Somfy ne pourra être tenue pour responsable des conséquences matérielles, immatérielles et corporelles consécutives à un cambriolage, un incendie, une explosion ou une inondation si l'Utilisateur n'a pris aucune des précautions d'utilisations. Par ailleurs, Somfy ne saurait être tenue de réparer d'éventuels dommages indirects subis par l'Utilisateur lorsqu'ils ne résultent pas directement de la défaillance des Services Domotiques Somfy.

Le présent Contrat ne se substitue en aucun cas aux contrats d'assurance qu'il appartient à l'Utilisateur de souscrire pour couvrir tous les risques pouvant affecter les occupants, l'habitat et les biens qui s'y trouvent (notamment cambriolage, incendie, inondation, explosion).

Article 10 - Force majeure

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties au Contrat ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code Civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente
- arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet
- panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique
- incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme
- grève totale ou partielle.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent SOMFY ou ses prestataires.

Tout cas de force majeure suspend les obligations du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que les effets du cas de force majeure se feront sentir.

Néanmoins, si les conséquences de la force majeure doivent se prolonger plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par mail avec accusé de réception sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des parties. La résiliation prendra effet dans un délai maximum de quinze (15) jours après la date d'envoi de la notification.

Article 11 - Confidentialité et données personnelles

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », le traitement automatisé des informations a fait l'objet d'une déclaration de la part de SOMFY auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Somfy peut être amenée à collecter et à traiter des informations personnelles vous concernant de plusieurs façons :

- lorsque vous créez un compte consommateur dans «l'espace dédié au compte de l'Utilisateur» d'un des sites internet Somfy, lorsque vous faites l'acquisition en ligne d'un produit SOMFY ou bien lorsque vous adhérez à un service domotique Somfy ou au service de pilotage de votre alarme à distance.
- lorsque l'Utilisateur fait fonctionner les Services domotiques Somfy.

Pour le bon fonctionnement de ces services, Somfy peut être amenée à collecter les données techniques des équipements de l'Utilisateur et celles relatives à l'usage et à la configuration de son installation. Ces données sont nécessaires à l'exécution des Services domotiques Somfy. Ces données sont conservées et maintenues sur des serveurs techniques sécurisés durant au maximum toute la durée de ces services.

Ces données techniques et d'usage peuvent également être utilisées par SOMFY ou l'un de ses partenaires avec votre consentement explicite, afin de vous proposer des services notamment de maintenance et d'assistance. Ces mêmes données, sous forme anonyme nous permettent via des traitements statistiques d'améliorer nos produits et services.

Certains Services Domotiques Somfy peuvent également nécessiter l'utilisation de la technologie d'un appareil mobile (Smartphone, Tablette tactile) pour mettre en œuvre un service de géolocalisation. En effet, sous réserve de l'accord de l'Utilisateur pour ce service (par l'activation de la fonctionnalité sur son smartphone ou sur sa tablette tactile), les données de géolocalisation de cet appareil peuvent être associées avec une app Somfy pour mettre en fonctionnement les Équipements Domotiques de l'Utilisateur, en fonction des configurations associées.

Ces données de géolocalisation sont collectées et gérées par l'opérateur système de cet appareil mobile (Apple Inc. pour iOS, Google Inc. pour Android). SOMFY invite l'Utilisateur à consulter attentivement la politique de confidentialité de l'opérateur système de son appareil mobile.

Pour la mise en œuvre des Services Domotiques Somfy, SOMFY est amené à transmettre des informations collectées sur les sites Somfy (ex : www.somfy.fr ou www.somfy-connect.com) à des sociétés prestataires pour la gestion, l'entretien de ses serveurs informatiques. Ces derniers ne pourront utiliser vos données personnelles que dans le strict respect de vos droits en matière de données personnelles. SOMFY pourra également exploiter lesdites informations en vue de proposer aux Utilisateurs des produits et/ou des services analogues (marketing direct).

Conformément à l'article 34 de cette loi, l'Utilisateur dispose d'un droit permanent d'accès, de rectification et le cas échéant, d'opposition sur toutes les données le concernant. L'Utilisateur peut exercer ses droits en envoyant un courrier postal ou électronique mentionnant son nom, prénom, numéro de boîtier et copie de sa pièce d'identité au Service Consommateurs de SOMFY France (coordonnées à l'article 12 « Assistance/Contactez Somfy »).

Pour plus d'informations concernant les pratiques de SOMFY lors de la collecte de données personnelles via son site internet et lors de leur utilisation, l'Utilisateur peut se reporter à la rubrique « données personnelles » sur le site internet.

Article 12 – Assistance- Contactez Somfy

Le Service Consommateurs de SOMFY France est à la disposition de l'Utilisateur pour :

* toute réclamation relative aux Services Domotiques Somfy

Téléphone : 0820 055 055 (Service 0,15 €/min + prix appel) ou au 09 69 320 307 (appel non surtaxé)

via un formulaire depuis l'espace «Mon Compte»

Courrier électronique : somfy.boutique@somfy.com

ou rendez-vous dans l'espace «Support» pour contacter le Service Consommateur SOMFY sur www.somfy.fr

* toute demande d'informations et de conseils sur l'utilisation des produits Somfy

Téléphone : 0820 055 055 (Service 0,15 €/min + prix appel) ou au 09 69 320 307 (appel non surtaxé)

Courrier électronique : somfy.boutique@somfy.com

Pour toute correspondance postale :

Service Consommateurs - 1 place du Crêtet BP 138 - 74307 CLUSES Cedex

Dans toute correspondance, électronique, postale ou téléphonique, adressée à SOMFY, l'Utilisateur mentionnera ses nom, prénom, numéro de série, code pin ou référence des produits installés, son numéro de téléphone afin de faciliter le traitement de sa demande.

Les dates de fermetures exceptionnelles du service consommateurs sont consultables sur <https://www.somfy.fr/support/service-consommateur>

Article 13 – Durée

13-a) Durée du Contrat

Sauf dispositions contraires prévues par les conditions particulières propres à chaque produit SOMFY et/ou par la Documentation Commerciale applicable, le Contrat est d'une durée indéterminée. Il prend effet à compter du premier jour de l'activation des Services Domotiques Somfy. Cette date est indiquée dans le mail confirmant l'adhésion aux Services Domotiques Somfy.

13-b) Suspension du Contrat

L'utilisation des Services Domotiques Somfy ou l'utilisation des matériels ou logiciels par l'Utilisateur, en contravention avec les dispositions des présentes Conditions Générales de Services ou la réglementation applicable, aura pour conséquence la suspension des Services Domotiques Somfy.

Cette suspension prend effet à réception par l'Utilisateur d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet au terme d'un délai de préavis de 72 heures ouvrées et sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 15 « Résiliation » ci-dessous.

Dans le cas où la suspension se prolongerait pour une durée supérieure à 3 (trois) mois consécutifs, SOMFY serait en droit de résilier l'accès au service conformément aux dispositions de l'article 15 « Résiliation » ci-après.

Article 14 – Modifications du Contrat

14-a) Modifications du Contrat par SOMFY

SOMFY peut être amenée à modifier les présentes conditions générales. Il informera l'Utilisateur par écrit au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur de ces modifications.

14-b) Amélioration du service dans le cadre d'opérations de maintenance ou évolutions techniques.

SOMFY peut être amené à procéder à des mises à jour (correction de bugs, améliorations interface...). Somfy informera l'utilisateur dans un délai raisonnable.

14-c) Modifications du Contrat par l'Utilisateur

L'Utilisateur peut décider à tout moment de modifier les services qu'il a souscrits en se rendant dans l'espace dédié «Mon compte». Pour connaître les possibilités de modification des services souscrits, l'Utilisateur peut se reporter à la Documentation Commerciale applicable ou se rapprocher du service consommateurs (coordonnées à l'article 12 « Assistance/Contactez Somfy »).

Dans le cas où l'Utilisateur ajouterait ou supprimerait une option au Contrat, la modification sera effective au plus tard le premier jour du mois qui suit la demande de modification.

Article 15 – Résiliation

Sauf dispositions contraires prévues par les conditions particulières propres à chaque produit SOMFY et/ou par la Documentation Commerciale applicable, le Contrat est résiliable à tout moment sous réserve de respecter les délais de préavis décrits ci-après. Durant la période de préavis, l'Utilisateur continue d'honorer ses obligations conformément au Contrat. Les options souscrites peuvent être résiliées indépendamment du Contrat principal.

15-a) Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

Sauf dispositions contraires prévues par les conditions particulières propres à chaque produit SOMFY et/ou par la Documentation Commerciale applicable, le Contrat est résiliable à tout moment par l'Utilisateur, sans motif, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 12 « Assistance/Contactez Somfy ».

La résiliation sera effective le dernier jour du mois civil de réception du courrier électronique ou de la lettre (l'accusé de réception de la demande de résiliation fait foi).

L'Utilisateur recevra une confirmation par courrier électronique lui confirmant la date effective de résiliation.

15-b) Résiliation à l'initiative de SOMFY

Le Contrat est résiliable à tout moment, sans délai de préavis, par SOMFY dans les cas suivants :

- usurpation d'identité par l'Utilisateur, fausses déclarations
- utilisation abusive ou utilisation nuisible par l'Utilisateur des Services Domotiques Somfy
- violation grave par l'Utilisateur de ses obligations légales ou contractuelles.

Dans les autres cas, sauf dispositions contraires prévues par les conditions particulières propres à chaque produit SOMFY et/ou par la Documentation Commerciale applicable, SOMFY pourra résilier le Contrat, pour des motifs légitimes tel que l'arrêt de l'offre de Services Domotiques Somfy, moyennant un préavis d'au moins 3 (trois) mois.

Dans ces hypothèses, SOMFY informe l'Utilisateur par courrier électronique avec accusé de réception ou par courrier recommandé avec accusé de réception.

15-c) Conséquences de la résiliation

SOMFY supprimera toutes les données stockées sur son serveur, notamment les données relatives aux scénarios programmés par l'Utilisateur ainsi que les données relatives à la souscription de ce dernier.

Toute résiliation du Contrat de Services Domotiques Somfy par l'Utilisateur ou par SOMFY pour faute ou fraude de l'Utilisateur n'ouvre pas droit au remboursement des Equipements Domotiques (y compris pour les produits de marque Somfy) qui restent la propriété de l'Utilisateur.

Article 16 – Cession de Contrat

Les droits et obligations de l'Utilisateur dans le cadre du Contrat sont incessibles.

SOMFY peut librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter tout ou partie de ses droits et obligations.

Article 17 – Loi applicable – Règlement des différends

17-a) Loi applicable

Les parties conviennent que la loi applicable au Contrat est la loi française.

17-b) Réclamation

Toute réclamation de l'Utilisateur doit être adressée au service consommateurs (coordonnées dans article 12 « Assistance/Contactez Somfy »).

17-c) Médiation

En cas de différend, l'Utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des différends. A ce titre, il est rappelé que SOMFY est membre de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la vente à distance : <http://www.fevad.com/>). L'Utilisateur pourra donc faire appel au système de médiation mis en place par la Fevad en lui écrivant à cette adresse : FEVAD, service du Médiateur du E-commerce, 60 Rue de la Boétie, 75008 PARIS, ou en adressant un courriel à l'adresse suivante : relationconso@fevad.com.

Plateforme en ligne de résolution des litiges : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

A défaut de trouver une solution amiable, les tribunaux français auront compétence exclusive.

La souscription des Services domotiques Somfy implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Services, des conditions particulières propres à chaque produit Somfy et le cas échéant, de la Documentation Commerciale applicable. Par conséquent, Somfy demande à tout Utilisateur de lire attentivement ces documents qui sont soumis lors de la procédure de souscription à l'offre de Services Somfy. Ces documents sont également accessibles sur le site Internet de SOMFY (www.somfy.fr).

CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'UTILISATION DE LA CAMÉRA ET DU DETECTEUR DE MOUVEMENT IMAGES (DMI)

VALABLES POUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Date d'entrée en vigueur : 1er février 2016

Article 1 – OBJET ET DESCRIPTION DES SERVICES SOMFY DE PILOTAGE A DISTANCE DE LA CAMERA ET DU DMI

Les présentes Conditions Particulières d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions auxquelles, Somfy SAS (ci-après dénommée Somfy) fournit à l'Utilisateur le Service de pilotage à distance de la Caméra et du Détecteur de Mouvement Images (ci-après dénommé DMI*).

Ces produits sont des accessoires pour visualiser son habitat à distance qui utilisent une ou plusieurs technologies compatibles avec les Services SOMFY proposés dans le cadre des présentes conditions. Les Services fournis dans le cadre des présentes conditions permettent à l'Utilisateur de capturer des photographies ou vidéos, de les visionner à l'aide d'un serveur sécurisé, sur un ordinateur local ou une application mobile, depuis l'extérieur de l'habitat de l'Utilisateur ou en réseau, via des technologies de télécommunications. Pour connaître la description détaillée de ce service, l'Utilisateur doit se reporter à la notice technique du produit.

Article 2 – USAGE DES SERVICES SOMFY LIÉS A LA CAMERA

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services SOMFY liés à l'usage de la caméra et du DMI uniquement dans son habitat, dans le cadre du cercle familial et aucun cas en dehors de ces lieux. Toute autre utilisation est non autorisée par SOMFY. En particulier, les Services SOMFY liés à l'usage de la caméra et du DMI ne peuvent être utilisés pour obtenir des images ou vidéos ou suivre des conversations dans les lieux publics ou pour surveiller l'activité de salariés. L'exhaustivité des fonctionnalités d'usage est décrite dans les documentations commerciales et ou techniques.

Si l'Utilisateur décidait d'utiliser quand même les Services SOMFY liés à l'usage de la caméra et du DMI dans le cadre d'une relation employeur/salarié (ex : aide ménagère, assistance maternelle...), cet usage se ferait sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur, dans le respect des dispositions du droit du travail applicables, notamment dans le respect des dispositions relatives à l'information des salariés concernés (Art. L1222-4 du Code du travail). De même, si l'Utilisateur décidait d'utiliser les Services SOMFY liés à l'usage de la caméra et du DMI dans un lieu public, cet usage se ferait sous l'entière responsabilité de l'Utilisateur, dans le respect des dispositions de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la visualisation de son habitat à distance, sous peines d'emprisonnement et d'amende pénales.

Il appartient à l'Utilisateur de se renseigner auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés des dispositions qu'il doit respecter à travers l'usage de ces services, notamment au regard de la loi du 6 janvier 1978 (site internet <http://www.cnil.fr>).

L'Utilisateur s'engage à utiliser la caméra et le DMI conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et en vigueur au moment de l'utilisation des Services Somfy. A ce titre, l'Utilisateur ne doit pas obtenir et diffuser, par ce biais, des images obtenues de manière ou à une fin illégale et, en général, des images qui pourraient être considérées comme contraires à une disposition réprimée civilement ou pénalement, à l'ordre public, aux bonnes mœurs (ex : des éléments à caractère pornographique, de proxénétisme ou de pédophilie, d'appel au meurtre, d'incitation à la haine raciale).

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte aux droits des tiers :

* L'Utilisateur s'engage à ne porter atteinte aux droits des tiers par l'usage de photographies pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou une atteinte au droit à l'image et à la vie privée d'autrui. Il appartient à l'Utilisateur de recueillir l'accord écrit de toutes les personnes dont les images seraient capturées par les caméras installées dans les lieux privés.

* L'Utilisateur s'engage à ne porter atteinte des droits des tiers par l'exploitation ou l'usage de photographies sur des œuvres qui bénéficieraient d'une protection au titre des droits de propriété intellectuelle (textes, images ou tout autre élément protégé). Il appartient à l'Utilisateur d'obtenir les autorisations préalables et concessions de droits nécessaires.

L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser les dits services d'une manière qui contrevienne aux intérêts légitimes des tiers ou de SOMFY.

Article 3 – LIMITE DE STOCKAGE DES PHOTOS

Dans le cadre des Services, Somfy met à disposition de l'Utilisateur un espace personnel de stockage pour l'enregistrement des images prises par les Produits. Cet espace de stockage est limité à un certain seuil de mémoire. Pour connaître cette limitation, l'Utilisateur doit se reporter à la Documentation Commerciale ou à la notice d'usage de la Caméra**.

Article 4 – RESPONSABILITE

L'utilisation des technologies de télécommunication rend aléatoire la qualité du service Somfy obtenue, notamment du fait que celle-ci ne dépend pas uniquement des capacités techniques de SOMFY. La qualité du service Somfy dépend donc fortement de la technologie de télécommunication utilisée. En conséquence, SOMFY n'apporte aucune garantie sur les délais de transmission des photographies, sauf en cas de défaillance du Service Somfy lui-même.

SOMFY avertit l'Utilisateur sur les risques d'intrusion concernant les données circulant sur Internet. Il appartient à l'Utilisateur de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de préserver la confidentialité de ses informations. A ce titre, l'Utilisateur devra s'assurer que ses équipements informatiques reliés au Service sont protégés contre toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion par piratage. Les transmissions effectuées par l'Utilisateur sur Internet le sont à ses seuls risques et périls.

SOMFY n'exerce pas de contrôle sur les photographies, vidéos ou conversations accessibles à l'Utilisateur, stockées et transitant par le biais des Services Somfy liés à la caméra et au DMI. L'usage de la caméra et du DMI se fait sous la responsabilité et vigilance exclusive de l'utilisateur seul. Aucune responsabilité de SOMFY quant à l'usage qui pourrait être fait de ces accessoires de visualisation de son habitat à distance ne serait être mis en œuvre. SOMFY ne saurait être tenue responsable de leur contenu, l'Utilisateur en étant l'unique responsable. L'Utilisateur tiendra SOMFY indemne de tout dommage et/ou de toute plainte ou réclamation de tiers liés à son utilisation contraire à l'usage qui est défini dans l'article 4 «Usage des Services Somfy liés à la caméra et DMI ».

Article 5 – RESILIATION ET CONSEQUENCES

Toute résiliation prématurée du Contrat de services n'ouvre pas droit au remboursement des Equipements et Accessoires de visualisation de son habitat à distance qui restent la propriété de l'Utilisateur. L'Utilisateur est informé que la résiliation des Services SOMFY de pilotage à distance de la Caméra et du DMI entraîne la perte des photographies stockées sur les serveurs informatiques SOMFY à compter de la date de résiliation effective de ces Services. Avant cette date, l'Utilisateur peut télécharger au préalable les photographies enregistrées sur son ordinateur.

*Le DMI n'est pas compatible avec l'interface de pilotage TaHoma et les systèmes d'alarme commercialisés avant le 1^{er} avril 2014. Plus spécifiquement l'Utilisateur pilote son DMI uniquement par son Système d'alarme commercialisé à compter du 1^{er} avril 2014 depuis www.alarmsomfy.net.

**Plus spécifiquement et dans le cas où l'Utilisateur pilote son système d'alarme depuis www.alarmsomfy.net, l'Utilisateur s'engage à ne pas stocker un volume de photos de plus de 100 Mo pour les Caméras et les DMI. Lorsque ce seuil est atteint, un envoi quotidien automatique d'un courriel informatif est effectué par Somfy pour prévenir l'Utilisateur qu'il a atteint le quota d'images et pour l'inviter à supprimer de façon sélective des photos ou à supprimer toutes les photos en cliquant sur un lien contenu dans le courriel. Lorsque le niveau de 200 Mo pour la Caméra ou le DMI est atteint, l'Utilisateur est averti qu'il ne pourra plus prendre de nouvelles photos, sans procéder à ces opérations de suppression ou de sauvegarde.

Document commercial prenant effet au 1^{er} avril 2016

Les informations contenues dans ce document concernent des services proposés par SOMFY France (établissement de SOMFY SAS) - 1 place du Crétet - BP 138 - 74307 Cluses Cedex

Qu'est-ce que Connexoon® ?

Connexoon® est une interface de pilotage simple et intuitive qui vous permet de centraliser, contrôler et programmer les équipements connectés¹ io-homecontrol® de votre maison par environnement : fenêtre, accès et terrasse.



Le contrôle de vos équipements se fait depuis un smartphone ou une tablette en téléchargeant gratuitement les applications mobiles iOS ou Android.



Apple, iPhone, iPad et le logo Apple sont des marques déposées par Apple Inc., enregistrées aux États-Unis et dans d'autres régions. App Store est une marque d'Apple Inc. Google Play est une marque de Google Inc.

A chaque environnement de la maison, son appli dédiée



Pour programmer des scénarios de vie, partir serein et vérifier l'état des ouvertures de la maison, où que l'on soit.



Pour rentrer bien accueilli, s'assurer que la maison est protégée quand on est parti et vérifier l'état des équipements à distance.



Pour créer des ambiances, les mémoriser, les rejouer en un clic et vérifier l'état des équipements à distance.



¹ / Pour bénéficier du service Connexoon, les équipements connectés doivent être compatibles. La liste des équipements compatibles est disponible sur somfy.fr.

Données fonctionnelles

Nombre d'équipements recommandé par installation : 7²

Nombre recommandé d'équipements

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| Motorisation | 7 |
| Philips hue | 1 bridge (50 produits) |
| Capteur Sunis | 1 |
| Capteur Thermis | 1 |
| Détecteur d'ouverture et choc | 5 |

Nombre maximum de fonctions

| | |
|---|------------|
| Scénario (scène de vie) | 4 |
| Programmation horaire (<i>Connexoon Fenêtre</i>) | 8 |
| Protection solaire (<i>Connexoon Fenêtre et Terrasse</i>) | 4 |
| Protection thermique (<i>Connexoon Fenêtre et Terrasse</i>) | 4 |
| Protection de la fenêtre (<i>Connexoon Fenêtre</i>) | 4 |
| Autres | |
| Adresse email (pour alertes email) | 1 |
| Notifications push | Illimitées |

Les offres disponibles (à compter du 1^{er} avril 2016)

| | Connexoon + 1 environnement (au choix) | Connexoon + 2 environnements (Fenêtre & Accès) |
|---|---|---|
| Disponibilité | Chez les installateurs professionnels | Chez les installateurs professionnels |
| Accès gratuit à l'interface Connexoon ³ (smartphone et tablette) | ● | ● |
| Commande et supervision des équipements en temps réel | ● | ● |
| Mode (scène de vie) | ● | ● |
| Check « Home » (vérification de l'état des équipements) | ● | ● |
| Garantie | 5 ans (2 ans + 3 ans d'extension offerts) | 5 ans (2 ans + 3 ans d'extension offerts) |
| Prix public conseillé | 169€ TTC | 199€ TTC |
| Environnement supplémentaire en option (disponible sur somfy.fr) | 29€ (à choisir parmi Fenêtre, Accès ou Terrasse) | 29€ (environnement Terrasse) |

2/ Nombre d'équipements recommandé par installation. Il est possible d'enregistrer plus d'équipements, mais cela peut avoir des conséquences sur la fluidité de l'interface, son ergonomie et son bon fonctionnement.

3/ La souscription aux services Connexoon implique l'acceptation des conditions générales de services domotiques Somfy et, le cas échéant, des conditions particulières propres à chaque offre. Ces documents sont accessibles pour information sur le site internet www.somfy.fr et sont soumis à l'approbation de l'utilisateur, lors de la souscription à ces services.

Installation et démarrage

Pour installer votre box, vous devez la connecter à votre boîtier ADSL en utilisant le câble Ethernet fourni et l'alimenter en utilisant la prise secteur.

Pour activer le service, vous pouvez faire appel à un installateur qui vous enverra un email contenant un lien pour créer votre compte et télécharger les applications Connexoon®. Si vous souhaitez faire l'activation vous-même, rendez-vous sur le site www.somfy-connect.com pour créer votre compte⁸.

Une fois l'activation faite, vous pourrez alors configurer votre interface Connexoon®. Suivez les instructions affichées sur les écrans successifs ou bien utilisez les outils disponibles sur www.somfy.fr.

Profitez maintenant d'une vie faite d'instant connectés !

Contact

Le service consommateur est disponible pour répondre à toute demande d'information ou de conseil sur l'utilisation des produits et services Somfy.

Vous pouvez les joindre en composant les numéros suivants :

0820 055 055

(0.15€ par minute + prix d'un appel)

Vous pouvez également vous rendre sur www.somfy.fr/support/service-consommateur pour avoir de plus amples informations.

^{4/} Merci de vous référer à notre politique de confidentialité pour plus d'informations concernant l'utilisation des données liées à votre compte.